N° 1999-4431 - finances et programmation - Versement d'une subvention à l'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (ARADEL) - Direction générale des services - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service des gestions externes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (ARADEL), créée en 1986, a établi son siège 18 bis, rue d'Enghien à Lyon 2°.

Elle a pour principal objectif la représentation de la profession des développeurs économiques et vise également à fédérer les savoir-faire, à valoriser le réseau rhônalpin des professionnels du développement économique et local et à mettre à leur disposition un service d'appui.

Par délibération du 21 décembre 1998, la Communauté urbaine avait accordé son soutien à l'association ARADEL avec le versement d'une participation financière de 25 000 F.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette structure dans le cadre du développement économique de la région, la communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son engagement auprès de cette association par le versement, pour l'année 1999, d'une subvention de 25 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 décembre 1998 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise le versement d'une subvention de 25 000 F à l'association ARADEL pour l'année 1999.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,